



Commune de
Faverges-Seythenex

DATE DE LA CONVOCATION

Le 27 Février 2025

NOMBRE DE CONSEILLERS

- en exercice : 33
- présents : 25
- représentés : 7
- absents ou excusés : 1
- votants : 32

Acte certifié exécutoire par le
maire compte-tenu :

Du dépôt en
Préfecture le
24 MARS 2025

De la publication le
24 MARS 2025

DELIBERATION n° Del.2025-II-17
DU
CONSEIL MUNICIPAL DU 12 Mars 2025

PRESENTS : Jacques DALEX, *Maire*,
Martine BRASSOUD, Claude GAILLARD, Christine DUMONT-THIOLLIERE, Georges VIGNIER, Martine BEAUMONT, Marc BRACHET, Brigitte BOISSON, Jean-Pierre PORTIER *Adjoints au maire*, Bernard PAJANI, Michel VOISIN, Agnès BALLIEU, Liliane THORENS, Jeannie TREMBLAY-GUETTET, Florence GONZALES, Gilles ANDREVON, Julien PORTIER, Anne-Marie BERNARD, Véronique BOUCHET, David DUNAND-CHATELLET, Julie DENAMBRIDE, Yves CREPEL, Christiane LECUYER, Dominique GOUSSARD, Françoise KLEMENCIC, *Conseillers municipaux*

ABSENTS REPRESENTES PAR POUVOIR :

Madame Michèle TARDIVET-MERCIER a donné procuration à Madame Florence GONZALES

Monsieur François HUSAK a donné procuration à Madame Véronique BOUCHET

Monsieur Mohammed FAYEK a donné Madame Christine DUMONT-THIOLLIERE

Madame Sophie FERNANDEZ a donné procuration à Monsieur Michel VOISIN

Monsieur Damien VACHERAND-DENAND a donné procuration à Madame Julie DENAMBRIDE

Monsieur Olivier TISSOT-DUPONT a donné procuration à Madame Anne-Marie BERNARD

Madame Virginie DUPONT a donné procuration à Monsieur Yves CREPEL

ABSENTS : Jean-Philippe MARTINET

Approbation du Budget Principal communal 2025

Rapporteur : Monsieur le Maire et Madame Martine BRASSOUD, Adjointe au Maire

Vu la délibération n°DEL-2023-IX-153, adoptant le règlement financier et budgétaire de la commune de Faverges-Seythenex le 15 Novembre 2023,

Conformément aux articles L.1612-2 et L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.), le budget principal de la commune et les budgets annexes sont proposés par le Maire et votés par délibération du conseil municipal, chaque année avant le 15 avril ou jusqu'au 30 avril de l'année de renouvellement des organes délibérants.

Sont également jointes à la présente délibération, la maquette budgétaire 2025 du budget principal et la « présentation synthétique retraçant les informations financières essentielles » (article L.2313-1).

Il est rappelé que ce document budgétaire a été précédé :

- D'un débat sur le Rapport d'Orientations Budgétaires de 2025 lors de la séance du Conseil Municipal du 29 Janvier 2025 conformément à l'article L.2312-1 du C.G.C.T.,
- De l'examen des propositions par la commission municipale des finances qui s'est déroulée le 24 février 2025,
- et prend fin par le vote du Conseil Municipal qui autorisera le Maire à engager les dépenses et prescrire les recettes.

Le Budget 2025 présenté comprend l'affectation anticipée des résultats conformément à la délibération **Del.2025-II-10** du 12 Mars 2025, et s'équilibre en recettes et en dépenses de la section de fonctionnement à hauteur de : 15 739 928,01 €, inscrits par chapitres comme suit :

BUDGET PRINCIPAL - SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES				RECETTES			
	Budget 2024 Crédits ouverts	Réalisé 2024	BP 2025		Budget 2024 Crédits ouverts	Réalisé 2024	BP 2025
011 - Charges à caractère général	3 677 157,85 €	3 590 857,45 €	3 796 300,00 €	013 - Atténuations de charges	80 000,00 €	163 110,74 €	90 000,00 €
012 - Charges de personnel	6 161 420,00 €	6 081 974,87 €	6 385 000,00 €	70 - Produits des services et du domaine	1 033 600,00 €	1 175 346,58 €	1 162 000,00 €
014 - Atténuation de produits	460 000,00 €	421 823,00 €	430 000,00 €	73 - Impôts et taxes	3 140 570,00 €	3 140 573,00 €	3 140 480,00 €
65 - Autres charges de gestion courante	1 380 810,00 €	1 239 933,48 €	1 286 000,00 €	731 - Fiscalité locale	5 156 760,00 €	5 371 653,34 €	5 429 100,00 €
66 - Charges financières	206 870,00 €	160 017,48 €	134 000,01 €	74 - Dotations et participations	3 642 960,00 €	3 881 166,05 €	3 706 782,86 €
67 - Charges spécifiques	5 000,00 €	3 837,54 €	5 000,00 €	75 - Autres produits de gestion courante	256 125,71 €	319 719,71 €	325 000,00 €
68 - Dotations provisions semi-budgétaires	31 985,00 €	0,00 €	82 000,00 €	76 - Produits financiers	8 000,00 €	30 358,15 €	10 000,00 €
022 - Dépenses imprévues	0,00 €	0,00 €	0,00 €	77 - Produits spécifiques	2 000,00 €	14 887,04 €	15 000,00 €
				78 - Reprises amortissements, dépréciations, prov	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total dépenses réelles de fonctionnement	11 923 242,85 €	11 498 443,82 €	12 118 300,01 €	Total recettes réelles de fonctionnement	13 320 015,71 €	14 096 814,61 €	13 878 362,86 €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 591 600,00 €	1 585 346,92 €	1 600 000,00 €	042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	206 400,00 €	186 377,49 €	200 000,00 €
023 - Virement à la section d'investissement	1 511 430,00 €	0,00 €	2 021 628,00 €				
Total dépenses d'ordre	3 103 030,00 €	1 585 346,92 €	3 621 628,00 €	Total dépenses d'ordre	206 400,00 €	186 377,49 €	200 000,00 €
002 - Déficit reporté de fonctionnement				002 - Excédent reporté de fonctionnement	1 499 857,14 €	1 499 857,14 €	1 661 565,15 €
TOTAL	15 026 272,85 €	13 083 790,74 €	15 739 928,01 €	TOTAL	15 026 272,85 €	15 783 049,24 €	15 739 928,01 €

La section d'Investissement s'équilibre en recettes et en dépenses, restes à réaliser reportés au budget 2025 compris, à hauteur de 12 240 787,92 € inscrits par chapitres comme suit :

BUDGET PRINCIPAL - SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES					RECETTES				
	Budget 2024 Crédits Ouverts	Réalisé 2024	RAR pour 2025	BP 2025		Budget 2024 Crédits ouverts	Réalisé 2024	RAR pour 2025	BP 2025
20 - Immobilisations incorporelles	439 391,36 €	116 096,26 €	65 388,67 €	113 670,00 €	13 - Subventions d'investissement	216 553,70 €	93 964,59 €	846 194,57 €	300 000,00 €
204 - Subvention d'équipement versée	185 990,11 €	93 870,11 €	36 251,96 €	144 200,00 €	16 - Emprunt	3 000 000,00 €	0,00 €	0,00 €	2 000 000,00 €
21 - Immobilisations corporelles	7 733 370,06 €	3 270 859,24 €	1 497 366,49 €	7 962 130,00 €	20 - Immobilisations corporelles	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
22 - Immobilisations reçues en affectation	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	024 - Produits de cessions	921 945,91 €	0,00 €	580 000,00 €	2 593 300,00 €
23 - Immobilisations en cours	20 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	21 - Immobilisations corporelles	0,00 €	161,08 €	0,00 €	200,00 €
10 - Dotations, fonds divers	1 600,00 €	1 580,13 €	0,00 €	0,00 €	22 - Immobilisations reçues en affectation	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
13 - Subventions d'investissement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	23 - Immobilisations en cours	20 000,00 €	0,00 €	0,00 €	20 000,00 €
16 - Emprunt et autres dettes assimilées	1 200 500,00 €	1 199 907,95 €	0,00 €	1 139 900,00 €	10 - Dotations et fonds	1 767 526,11 €	1 553 156,68 €	0,00 €	1 241 772,00 €
26 - Participations et créanciers rattachées	1 000,00 €	1 000,00 €	0,00 €	1 000,00 €	1068 - excédents de fonct capitalisés	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1 037 693,35 €
27 - Autres immobilisations financières	375 050,00 €	314 403,96 €	60 646,00 €	216 000,00 €	16 - Emprunts et dettes assimilées	0,00 €	12 985,26 €	0,00 €	0,00 €
45 - Opérations pour compte de tiers	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	45 - Opération pour compte de tiers	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total dépenses réelles d'investissement	9 956 901,53 €	4 997 717,65 €	1 659 653,12 €	9 576 900,00 €	Total recettes réelles d'investissement	5 926 025,72 €	1 660 267,61 €	1 426 194,57 €	7 192 966,36 €
					021 - Virement de la section de fonctionnement	1 511 430,00 €	0,00 €	0,00 €	2 021 628,00 €
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	206 400,00 €	186 377,49 €	0,00 €	200 000,00 €	040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 591 600,00 €	1 585 346,92 €	0,00 €	1 600 000,00 €
041 - Opérations patrimoniales	358 600,00 €	354 188,70 €	0,00 €	0,00 €	041 - Opérations patrimoniales	358 600,00 €	354 188,70 €	0,00 €	0,00 €
Total dépenses d'ordre	565 000,00 €	540 566,19 €	0,00 €	200 000,00 €	Total recettes d'ordre	3 461 630,00 €	1 939 535,62 €	0,00 €	3 621 628,00 €
001 - Déficit d'investissement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	804 234,80 €	001 - excédent d'investissement	1 134 245,81 €	1 134 245,81 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL	10 521 901,53 €	5 538 283,84 €	1 659 653,12 €	10 581 134,80 €	TOTAL	10 521 901,53 €	4 734 049,04 €	1 426 194,57 €	10 814 593,36 €

Vu l'avis favorable de la commission des finances du 24 février 2025,

Ceci exposé et après en avoir débattu, le Conseil Municipal, à la majorité :

- ✚ **APPROUVE le budget principal pour l'année 2025** ci-joint en annexe, conformément aux dispositions des articles L 2312-1 et L 2312-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, les crédits étant votés par chapitres comme répartis ci-dessus et s'équilibrant à :

Section de fonctionnement équilibrée en recettes et en dépenses à la somme de	15 739 928,01 €
Section d'investissement équilibrée en recettes et en dépenses à la somme de	12 240 787,92 €

- ✚ **AUTORISE** le Maire ou, en cas d'empêchement, un adjoint ayant cette délégation, à signer, au nom et pour le compte de la commune, toutes pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

VOTE :

Pour : 24

Contre : 4 - Anne-Marie BERNARD, Julie DENAMBRIDE, Damien VACHERAND-DENAND, Olivier TISSOT-DUPONT,

Abstentions : 4 - Yves CREPEL, Françoise KLEMENCIC, Virginie DUPONT, Jeannie TREMBLAY-GUETTET

Ainsi fait et délibéré en séance le jour, mois et an que dessus,

**Le Secrétaire de séance,
Bernard PAJANI**

**Le Maire,
Jacques DALEX**

Conformément aux dispositions du Code de justice administrative, le tribunal administratif de Grenoble peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la date de la plus tardive des dates suivantes :

- date de réception en Préfecture d'Annecy ;
- date de sa publication et/ou de sa notification.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :

- à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale ;
- deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai.